

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel	M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30	Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie	

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 8 logements collectifs locatifs, Résidence "Villa Beauséjour", 26 chemin de Méchives - Emprunts de 30.123 € et 90.962 €, du type PLAI, et de 126.613 € et 328.330€, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour deux emprunts de 30.123 € et 90.962 €, du type PLAI et deux emprunts de 126.613 € et 328.330 €, du type PLUS, contractés le 15 novembre 2013 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer respectivement la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 8 logements (2 PLAI - 6 PLUS) collectifs locatifs, Résidence « Villa Beauséjour », 26 chemin de Méchives à Villenave d'Ornon.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu l'article L 5111.4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu la décision de financement n° 20123306300244 du 21 décembre 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;
- Vu le contrat de prêt n° 2256, lignes 5001676 de 30.123 € (PLAI foncier), 5001675 de 90.962 € (PLAI), 5001674 de 126.613 € (PLUS foncier) et 5001673 de 328.330 € (PLUS), ci-annexé, signé le 15 novembre 2013 par la Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE, emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- ENTENDU le rapport de présentation ;
- CONSIDERANT QUE la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie communautaire définies par le Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville annexé à la délibération n° 2007/0670 du 21 septembre 2007 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 2256, lignes 5001676 de 30.123 € et 5001675 de 90.962 €, du type PLAI, et lignes 5001674 de 126.613 € et 5001673 de 328.330 €, du type PLUS, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer respectivement la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 8 logements (2 PLAI – 6 PLUS) collectifs locatifs, Résidence « Villa Beauséjour », 26 chemin de Méchives à Villenave d'Ornon, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat.

ARTICLE 2 : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

ARTICLE 3 : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil de Communauté s'engage, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer la convention de garantie à intervenir avec la Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JANVIER 2014**

PUBLIÉ LE : 27 JANVIER 2014

M. LUDOVIC FREYGEFOND